



ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

DELIBERATION 2024/03
N° 3

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 Mars 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 06 Mars 2024

OBJET:

**RECRUTEMENT
D'UN AGENT
CONTRACTUEL
POUR UN POSTE
D'ADULTE-RELAIS
PREVENTION DE
LA DELINQUANCE
POUR LE SECTEUR
DES 16/25 ANS**

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 24/03/2024
ID : 059-215901125-20240314-202403DELIB3-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla

M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

OBJET: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN POSTE D'ADULTE-RELAIS PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR LE SECTEUR DES 16/25 ANS

Le Conseil Municipal,

Vu la nécessité de lutter contre la délinquance des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire communal par l'aide d'un médiateur de proximité,

Vu le décret n° 2002-374 du 20 mars 2002 modifié pris en application de l'article L. 12-10-1 du Code du Travail,

Vu le décret n° 2006-1788 du 23 décembre 2006 abrogeant le décret n° 2000-540 du 16 juin 2000 modifié relatif à la gestion des conventions conclues dans le cadre du dispositif adultes-relais et modifiant le décret n° 2002-374 du 20 mars 2002 susmentionné,

Vu la circulaire DIV/DPT-IEDE/2000/231 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville,

Vu la circulaire, DIV/DPT-IEDE/2002.283 du 3 mai 2002 relative à la mise en œuvre du programme adultes-relais,

Vu la circulaire DIV du 31 mars 2006 relative au dispositif « adultes relais - médiateurs de ville »,

Vu la circulaire DIV/ACSE du 18 décembre 2006 relative à la gestion du dispositif Adultes-relais - Médiateurs de Ville,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L. 5134-100 à L.5134-109 (partie législative nouvelle qui remplace notamment l'ancien article L. 12-10-1) et D.5134-145 à D.5134-160 (partie réglementaire),

Vu la délibération du conseil municipal relative à la demande d'attribution d'un poste d'adulte-relais auprès des services de l'Etat,

Vu la convention adulte-relais attribuant à la commune un poste d'adulte-relais prévention de la délinquance pour le secteur des 16/25 ans financé annuellement à hauteur de 70 % pour une durée de trois ans renouvelable (du 12 décembre 2022 au 11 décembre 2025),

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 1^{er} mars 2024,

... / ...

DECIDE :

de recruter, un adulte-relais prévention de la délinquance pour le secteur des 16/25 ans, contractuel à temps complet, sur la base d'un CDD de droit privé, pour exercer les missions suivantes :

- Accompagner collectivement et ou individuellement les 16-25 ans pour la réalisation de leur projet professionnel,
- Créer des contacts très réguliers avec les jeunes afin de les accompagner vers le service 16-25 ans,
- Entretenir le dynamisme de la démarche et la motivation par le dialogue en s'appuyant sur les objectifs définis par les partenaires.

L'agent devra avoir au moins 26 ans, résider dans un quartier prioritaire et être sans emploi ou bénéficier d'un CUI-CAE et sa rémunération sera calculée, par référence au SMIC en vigueur.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de travail du salarié qui sera recruté et l'ensemble des documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget des années concernées.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué



Sylvia DUHAMEL.

Signée le 21. 3. 2024
Transmis en préfecture 22. 3. 2024
Publié sur le site le 25. 3. 2024